

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **36**
 Date de convocation : **22/09/2017**

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET
 GENERAL 2017 : VIREMENTS DE CREDITS**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-91-17_DM_BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BOURRAT, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 L.FERRER (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)

Absent :

P.MAURY (Thuir)

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

BUDGET GENERAL 2017 VIREMENTS DE CREDITS :

- VU le vote du Budget prévisionnel Principal 2017 en date du 30 Mars 2017,
- VU l'équilibre budgétaire ainsi établi et la sincérité des comptes ainsi retracée,
- VU l'article L.2312-2 du CGCT relatif au budget communal précisant que le budget étant voté par chapitre, les transferts entre chapitres doivent faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante
- VU les délibérations n°79/2017 et 89/2017 prises en cette même séance,

Le Président **EXPOSE** qu'au regard des prévisions budgétaires 2017 du budget principal et des engagements à respecter votés par le Conseil Communautaire, il convient de modifier les crédits budgétaires de chapitres de fonctionnement, en dépenses et en recettes, sans que le budget global n'en soit modifié.

Sont proposées en DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

- Les prévisions d'intérêts d'emprunts étant insuffisantes du fait des ICNE relatifs aux échéances remboursées par anticipation sur le dernier emprunt de 2016, il convient d'abonder le compte 6611 ;
- Délibération n°79/2017 prise en séance : Prise en charge des frais obsèques d'Angélique DUCHEMIN
- Délibération n°89/2017 prise en séance: Solidarité Nationale Antilles
- L'équilibre de ces modifications est assuré par réduction de prévisions en dépenses générale

OBJET des virements de crédits DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Chapitres à augmenter	Chapitres à réduire
Régularisation Montant des intérêts d'emprunt	Chapitre 66 Charges financières	Chapitre 011 Charges à caractère général
	Compte 66111-fct 020 : +7 712,73 €	Compte 617- fct 020 : - 7 712,73 €
Frais exceptionnels (obsèques de Melle Angélique DUCHEMIN)	Chapitre 67 Charges exceptionnelles	Chapitre 011 Charges à caractère général
	Compte 678- fct 020 : + 3 700,00€	Compte 617- fct 020 : - 3 700,00€
Subvention exceptionnelle Solidarité Nationale Antilles	Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	Chapitre 011 Charges à caractère général
	Compte 6574- fct 020 : + 3 000,00€	Compte 617- fct 020 : - 3 000,00€
Total budget DEPENSES INCHANGE	12 041 110,03€	

Est proposée en RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

- Une inscription erronée de recettes en chapitre d'ordre, déséquilibre celui-ci. Il convient d'annuler cette inscription.
- L'équilibre de cette réduction est assurée par l'augmentation de la prévision FPIC, notifiée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

OBJET des virements de crédits RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Chapitre à augmenter	Chapitre à réduire
Régularisation Chapitre d'ordre	Compte 77223-fonction 020 : + 9 300,00 €	Chapitre 042 Opérations d'ordre
	Compte 777- fonction 524 : + 9 300,00 €	Compte 777- fonction 524 : - 9300,00 €
Total budget DEPENSES INCHANGE	12 041 110,03€	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-91-17_DM_BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider les décisions modificatives présentées pour l'équilibre des opérations comptables des sections de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ les virements de crédits ainsi définis ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.



Le Président

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-91-17_DM_BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017